

**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 janvier 2020 à 20h00

Document affiché à l'Hôtel de Ville le **29/01/2020**
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales
Pour le Maire et par délégation,

ACTES

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 21 janvier 2020.

Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoint, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.
Excusés :	Monsieur Bernard COULON qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Monsieur Bernard DELAVault qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT
Absents :	Monsieur Bruno BOUVIER Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU
Quorum :	Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.
Secrétaire :	Madame Estelle GAZET.

Monsieur Emmanuel FERRAND accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 01 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB01) : Service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel
Objet :	1.4 Autres types de contrats

L'assemblée prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement dont le contenu lui est exposé par Monsieur Emmanuel FERRAND.

Acte :	Délibération n° 02 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB02) : Personnel – Tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le Tableau des effectifs du personnel communal.

Acte :	Délibération n° 03 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB03) : Personnel – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels 2020
Objet :	4.2 Personnel contractuel

Sur le rapport de Madame Nicole POLIGNY, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales, du camping et du service des espaces verts pour la saison 2020.

Acte :	Délibération n° 04a du 28 janvier 2020 (20200128_1DB04a) : Budget communal 2019 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2019 présentées par Madame Christine BURKHARDT, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du Receveur municipal à l'unanimité.

Acte :	Délibération n° 04b du 28 janvier 2020 (20200128_1DB04b) : Budget communal 2019 – Adoption des Comptes administratifs du Maire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2019 présentées par Madame Christine BURKHARDT, les Comptes administratifs 2018 du Maire sont adoptés par 19 voix contre 4.

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	3.933.877,00 €	1.517.389,80 €	1.470.795,98 €
	Recettes	3.933.877,00 €	2.554.465,06 €	0,00 €
	Résultat		1.037.075,26 €	- 1.470.795,98 €
Fonctionnement	Dépenses	5.734.102,00 €	4.961.563,26 €	
	Recettes	5.734.102,00 €	5.843.123,85 €	
	Résultat		881.560,59 €	

BA « Régie d'assainissement »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	517.535,00 €	336.004,31 €	- 17.448,97 €
	Recettes	517.535,00 €	553.247,76 €	0,00 €
	Résultat		217.243,45 €	- 17.448,97 €
Fonctionnement	Dépenses	904.071,00 €	821.230,80 €	
	Recettes	904.071,00 €	881.755,43 €	
	Résultat		60.524,63 €	

BA « Lotissements »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1.012.303,00 €	18.152,00 €	0,00 €
	Recettes	1.012.303,00 €	59.556,11 €	0,00 €
	Résultat		41.404,11 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	1.237.816,00 €	18.153,91 €	
	Recettes	1.237.816,00 €	79.055,00 €	
	Résultat		60.901,09 €	

BA « Locations de locaux professionnels »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	9.827,00 €	1.500,00 €	- 77.066,65 €
	Recettes	9.827,00 €	11.327,00 €	0,00 €
	Résultat		9.827,00 €	- 77.066,65 €
Fonctionnement	Dépenses	127.987,00 €	9.573,57 €	
	Recettes	127.987,00 €	106.106,98 €	
	Résultat		93.533,41 €	

BA « Régie d'hôtellerie de plein air »		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	111.487,00 €	11.336,37 €	0,00 €
	Recettes	111.487,00 €	111.140,28 €	0,00 €
	Résultat		99.803,91 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	159.080,00 €	157.659,29 €	
	Recettes	159.080,00 €	150.646,97 €	
	Résultat		- 7.012,32 €	

Acte :	Délibération n° 04c du 28 janvier 2020 (20200128_1DB04c) : Budget communal 2019 – Affectation des résultats
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Sur le rapport de Madame Christine BURKHARDT, l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée par 21 voix contre 4.

Acte :	Délibération n° 05a du 28 janvier 2020 (20200128_1DB05a) : Budget communal 2020 – Adoption des Budgets primitifs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir entendu le rapport de Madame Christine BURKHARDT et les explications de Monsieur Emmanuel FERRAND concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, sont adoptés par 21 voix contre 4 les Budgets primitifs 2020 :

- du Budget général qui s'équilibre à 5.636.288,00 € en fonctionnement et 4.724.613,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Régie d'assainissement » qui s'équilibre à 883.804,00 € en fonctionnement et 589.183 € en investissement ;
- du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 889.036,00 € en fonctionnement et 830.786,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 55.033,00 € en fonctionnement et 1.87.327,00 € en investissement ;
- du Budget annexe « Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs » qui s'équilibre à 157.440,00 € en fonctionnement et 135.833,00 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 05b du 28 janvier 2020 (20200128_1DB05b) : Budget communal 2020 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Par 21 voix et 4 abstentions, sont reconduits pour 2020 les taux communaux de fiscalité :

- Taxe d'habitation **11,00 %**
- Taxe foncier bâti **17,46 %**
- Taxe foncier non bâti **53,64 %**

Acte :	Délibération n° 06 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB06) : Régie municipale d'assainissement – Adoption des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Considérant que le Budget autonome de la Régie municipale d'assainissement est financé au moyen des redevances acquittées par les usagers du service et qu'il convient d'en arrêter les tarifs correspondants, le Conseil Municipal fixe par 21 voix contre 4 les tarifs suivants pour le service de l'assainissement collectif :

- Evacuation et traitement des eaux usées (prix au mètre cube) :
 - o les premiers 500 m³ **2,25000 € HT** (sans changement)
 - o du 501^{ème} au 1.000^{ème} m³ **2,47500 € HT** (sans changement)
 - o du 1.001^{ème} au 1.500^{ème} m³ **2,72250 € HT** (sans changement)
 - o au-delà de 1.501 m³ **2,99475 € HT** (sans changement)
- Contrôle de raccordement au réseau (forfait par branchement) : **55,00 € HT** (sans changement)
- Demande de branchement neuf (forfait par branchement) : **55,00 € HT** (sans changement)
- Contrôle de conformité de branchement (forfait par branchement) : . **55,00 € HT** (sans changement)
- Passage caméra (prix à l'heure, toute heure commencée étant due) : . **55,00 € HT** (sans changement)
- Débouchage de branchement (prix à l'heure, toute heure commencée étant due) :
 - o du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00 **42,00 € HT** (sans changement)
 - o du lundi au vendredi de 06h00 à 08h00 et de 18h00 à 22h00 **53,00 € HT** (sans changement)
 - o du lundi au vendredi de 00h00 à 06h00 et de 22h00 à 24h00 **84,00 € HT** (sans changement)
 - o du samedi au dimanche (prix à l'heure) **84,00 € HT** (sans changement)
- Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration (le m³ avec recharge en eau industrielle gratuite) : **19,00 € HT** (sans changement)

Acte :	Délibération n° 07 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB07) : Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs – Adoption des tarifs des services d'hôtellerie
Objet :	7.10 Divers

Sur l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'hôtellerie de plein air et de loisirs, le Conseil Municipal adopte par 21 voix contre 4 les tarifs TTC suivants pour les services d'hôtellerie :

Aire de camping-cars de la Moutte :

- Emplacement **0,00 €** (sans changement)
- Rechargement électrique (4 heures) **4,00 €** (sans changement)
- Remplissage d'eau potable **4,00 €** (sans changement)

Camping de la Ronde :

□ Emplacements nus Tarifs journaliers :

- Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte en haute saison **9,20 €** (au lieu de 9,00 €)
- Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte hors haute saison **8,10 €** (au lieu de 7,90 €)
- Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes en haute saison **12,20 €** (au lieu de 12,00 €)
- Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes hors haute saison **10,90 €** (au lieu de 10,70 €)
- Adulte supplémentaire en haute saison **2,70 €** (sans changement)
- Adulte supplémentaire en basse saison **2,60 €** (sans changement)
- Enfant de 4 à 10 ans **1,50 €** (sans changement)
- Enfant de moins de 4 ans **0,00 €** (sans changement)
- Branchement électrique **3,00 €** (sans changement)
- Lave-linge **3,70 €** (sans changement)
- Chiens **0,50 €** (sans changement)

□ Emplacements nus Tarifs à la semaine :

- Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte en basse saison **55 €** (Nouveau tarif)
- Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adulte en basse saison **75 €** (Nouveau tarif)

□ Mobil-homes :

- Forfait ménage (par séjour) **50,00 €** (sans changement)

✓ Hébergement 4/6 personnes (27 m²) :

- Semaine en haute saison **440,00 €** (au lieu de 430,00 €)
- Semaine en moyenne saison **347,00 €** (au lieu de 340,00 €)
- Semaine en basse saison **230,00 €** (au lieu de 225,00 €)
- Week-end en haute saison **128,00 €** (au lieu de 125,00 €)
- Week-end en moyenne saison **107,00 €** (au lieu de 105,00 €)
- Week-end en baisse saison **84,00 €** (au lieu de 82,00 €)
- Nuit en haute saison **68,00 €** (au lieu de 66,00 €)
- Nuit en moyenne saison **62,00 €** (au lieu de 60,00 €)
- Nuit en basse saison **50,00 €** (au lieu de 49,00 €)

✓ Hébergement 4 personnes (27 m²) :

- Semaine en haute saison **418,00 €** (au lieu de 410,00 €)
- Semaine en moyenne saison **325,00 €** (au lieu de 319,00 €)
- Semaine en basse saison **220,00 €** (au lieu de 215,00 €)
- Week-end en haute saison **123,00 €** (au lieu de 120,00 €)
- Week-end en moyenne saison **101,00 €** (au lieu de 99,00 €)
- Week-end en baisse saison **79,00 €** (au lieu de 77,00 €)
- Nuit en haute saison **62,00 €** (au lieu de 60,00 €)
- Nuit en moyenne saison **56,00 €** (au lieu de 55,00 €)
- Nuit en basse saison **45,00 €** (au lieu de 44,00 €)

✓ Hébergement 2/4 personnes (20 m²) :

- Semaine en haute saison **407,00 €** (au lieu de 399,00 €)
- Semaine en moyenne saison **316,00 €** (au lieu de 310,00 €)
- Semaine en basse saison **209,00 €** (au lieu de 205,00 €)
- Week-end en haute saison **118,00 €** (au lieu de 115,00 €)
- Week-end en moyenne saison **97,00 €** (au lieu de 95,00 €)
- Week-end en baisse saison **72,00 €** (au lieu de 70,00 €)
- Nuit en haute saison **56,00 €** (au lieu de 55,00 €)
- Nuit en moyenne saison **50,00 €** (au lieu de 49,00 €)
- Nuit en basse saison **45,00 €** (au lieu de 44,00 €)

Acte : **Délibération n° 08 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB08) :****Piscine municipale – Adoption des tarifs**Objet : **7.10 Divers**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit par 21 voix contre 4 les tarifs pour l'accès à la piscine municipale :

□ Tous résidents :

- Enfants de moins de 5 ans accompagnés au lieu de 6 ans : **0,00 €** (sans changement)
- Carte saison moins de 18 ans, étudiants : **60,00 €** (sans changement)
- Carte saison adultes de plus de 18 ans : **90,00 €** (sans changement)

- ❑ Résidents Saint-Pourcinois :
- Moins de 18 ans et étudiants, lycéens :2,20 € (au lieu de 2,10 €)
 - Adultes de plus de 18 ans :3,20 € (au lieu de 3,10 €)
 - Groupes accompagnés (sur réservation) :1,70 € (au lieu de 1,60 €)
 - Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants :22,00 € (au lieu de 21,00 €)
 - Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans :32,00 € (au lieu de 31,00 €)
- ❑ Résident Hors Saint-Pourçain-sur-Sioule :
- Moins de 18 ans et étudiants, lycéens :2,40 € (au lieu de 2,30 €)
 - Adultes de plus de 18 ans :3,60 € (au lieu de 3,50 €)
 - Groupes accompagnés (sur réservation) :1,90 € (au lieu de 1,80 €)
 - Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants :24,00 € (au lieu de 23,00 €)
 - Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans :36,00 € (au lieu de 35,00 €)

Acte :	Délibération n° 09 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB09) : Prêt des salles, matériels et installations communales – Tarifs
Objet :	7.10 Divers

Considérant la nécessité impérieuse de soutenir la collecte de sang dans un contexte de diminution du nombre de donneurs et l'impossibilité de disposer d'une salle adaptée à cet usage exclusif sur le territoire, le Conseil Municipal unanime décide de compléter sa délibération précédente n° 05 du 04 mai 2017 relative aux tarifs de prêts de la salle Champ-Feuillet et d'instaurer la gratuité d'utilisation de cette salle pour les opérations de collecte.


Acte :	Délibération n° 10 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB10) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

A la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 21 voix contre 4 refuse d'admettre en créance éteinte une facturation sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant de 525,69 €.

Acte :	Délibération n° 11 du 28 janvier 2020 (20200128_1DB11) : Motion pour le soutien à la filière Vin et Eaux-de-vie de vin
Objet :	9.4 Vœux et motions

Monsieur Emmanuel FERRAND ayant expliqué que la Commune est saisie par l'Association Nationale des élus de la Vigne et du Vin d'une proposition de résolution visant à soutenir la filière Vin qui est mise en difficulté au regard des mesures de rétorsion commerciale que menacent de prendre les Etats Unis d'Amérique, le Conseil Municipal unanime vote une résolution demandant à Monsieur le président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 29 janvier 2020 en application des dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Maire,  Emmanuel FERRAND
---	--

